



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour: Rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies	77

Président: M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/4514; E/L.1217)

1. Le chef ADEBO (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) présentant le rapport (E/4514), indique qu'il se bornera à parler des activités de l'Institut qui concernent directement les travaux du Conseil.

2. Il est souvent question actuellement des moyens à employer pour faire en sorte que les résultats de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soient plus satisfaisants que ceux de la Décennie en cours. Cela implique une évaluation de ce qui a été accompli pendant la Décennie actuelle. Or, l'un des projets de l'Institut porte précisément sur les méthodes et les normes d'évaluation. La question est étudiée en profondeur, en coopération avec les organismes des Nations Unies, et l'on a déjà pu se rendre compte de l'utilité que revêtira pour l'avenir l'application de méthodes d'évaluation adéquates.

3. Un autre des projets de recherche en cours à l'Institut consiste en une enquête sur l'utilisation des renseignements relatifs à l'ONU par les moyens d'information des masses; les résultats obtenus seront fort utiles. L'Institut travaille aussi à un projet sur le transfert des connaissances techniques, afin de déterminer comment ces connaissances sont transmises d'un pays développé à un pays moins développé.

4. Un projet qui intéressera vivement les membres du Conseil consiste en une étude de l'Institut sur l'exode des élites, sur lequel beaucoup a déjà été dit, bien que l'on manque de connaissances précises à ce sujet. Un rapport préliminaire a été présenté au Département des affaires économiques et sociales pour la préparation d'un rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

5. Le projet de recherche relatif à la situation et aux problèmes des Etats et des territoires très petits revêt également une importance considérable. Cette étude a été entreprise non pas pour déterminer si des Etats très petits peuvent être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais afin d'examiner les principaux problèmes économiques et sociaux de ces Etats.

6. Le programme de formation en matière d'assistance technique est maintenant décentralisé et, désormais, les cycles d'études ne se tiendront pas toujours à New York ou à Genève. Le cycle d'études pour l'Amérique latine récemment organisé à Santiago du Chili a été extrêmement utile. L'Institut a publié dernièrement un manuel de l'assistance technique¹, à l'intention de tous ceux qui travaillent dans ce domaine, et ce manuel a été fort bien accueilli.

7. Un autre programme qui a un lien avec les travaux du Conseil concerne le financement du développement, qui est peut-être l'aspect le plus important du développement. Non seulement les fonds disponibles pour le financement du développement sont insuffisants, mais encore il y a un certain manque de compréhension entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. L'Institut a réuni les deux parties en vue d'assurer une plus grande coopération. Soit dit en passant, l'Institut a pour principe de faire en sorte que les connaissances et les données d'expérience concernant le développement figurent dans tous ses programmes de formation. C'est ce dont témoignent le cours donné récemment à New York à l'intention des diplomates en vue d'améliorer leur connaissance des Nations Unies dans l'intérêt de leurs activités en tant que représentants de leurs pays, et les cycles d'études régionaux sur des questions de droit international — tel celui qui doit être prochainement organisé en Amérique latine — qui touchent à d'importants problèmes d'intérêt régional.

8. En ce qui concerne l'avenir de l'Institut, des études internes sont actuellement en cours à l'Institut. Le moment est venu de considérer sous un angle nouveau les activités de recherche de l'Institut, qui a reçu un don de 100 000 dollars de la fondation Ford pour financer une étude sur la planification de ses futures activités de recherche. En attendant, le Conseil d'administration a chargé le Directeur général de lui présenter, à sa réunion de septembre 1968, de propositions concernant des projets de formation et de recherche. Le personnel de l'Institut étant très peu nombreux, il est d'usage d'avoir recours aux services des organismes nationaux de recherche et de formation qui acceptent de collaborer aux programmes de l'Institut et auxquels l'Institut fournit en retour une assistance. L'Institut est d'ores et déjà un organisme en pleine activité, et cela il le doit à son premier Directeur général, qui a accompli un remarquable travail de défrichage, avec l'aide d'un personnel dévoué et sous la conduite d'un Conseil d'administration composé de personnalités éminentes. Toutefois, les grandes possibilités qu'offre le cadre ainsi créé ne pourront être plei-

¹ Document de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies UNITAR/EX/11.

nement exploitées que si l'Institut bénéficie d'un appui financier accru, dont l'absence rendrait irréalisable l'exécution d'un programme de travail élargi. Le grand public ne se rend pas compte que les activités de l'Institut sont financées uniquement au moyen de contributions volontaires, et le moment est venu pour les pays qui participent à son financement d'envisager d'augmenter le montant de leur contribution. A ce sujet, le chef Adebo est heureux d'annoncer qu'une grande puissance qui jusqu'ici ne versait pas de contribution à l'Institut participe maintenant à son financement. Comme l'ONU elle-même, l'Institut deviendra ce que les pays membres voudront qu'il soit, et il ne pourra entreprendre, au nom de l'ONU, des institutions spécialisées et du monde en voie de développement, les programmes de formation et de recherche envisagés que si sa situation financière repose sur une base plus solide. Si on lui en donne les moyens, l'Institut accomplira jusqu'au bout la tâche entreprise.

9. M. BRUNI-CELLI (Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne se félicite des nouveaux programmes de formation énumérés au paragraphe 6 du rapport, et prend note de la décision, mentionnée au paragraphe 8, visant à séparer la formation diplomatique supérieure de la formation de base et à décentraliser les activités relatives à cette dernière. Il est indiqué au paragraphe 12 que la régionalisation des programmes de formation en matière d'assistance technique réduira le coût de la formation par candidat et permettra de former un plus grand nombre de stagiaires.

10. Le fait que l'Institut s'intéresse à la question importante de l'exode des élites est encourageant, et nombre de ses activités de recherche et de formation, y compris celles portant sur le transfert des connaissances techniques d'entreprise à entreprise et sur le financement du développement auront un effet favorable sur la deuxième Décennie du développement. Grâce aux cours qu'il organise à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères et aux cycles d'études sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale, l'Institut aidera à promouvoir la compréhension internationale et à accroître l'efficacité des organisations internationales.

11. C'est à juste titre que le Directeur général a insisté sur les difficultés financières de l'Institut. L'importance de ses activités et la nécessité d'accroître ses ressources financières pour assurer son avenir ont amené les délégations de la Libye, de la Suède et du Venezuela à présenter le projet de résolution E/L.1217. Les auteurs de ce texte espèrent que le Conseil voudra bien l'adopter, assurant ainsi à l'Institut l'appui dont il a un pressant besoin.

12. M. McCONNELL (Etats-Unis d'Amérique) dit que, pendant les quatre premiers mois de l'exercice de ses fonctions, le Directeur général a montré qu'il entendait faire de l'Institut un exemple dans le domaine de la formation de planificateurs compétents pour l'avenir. A cet effet, l'Institut décentralisera, au cours de l'année à venir, ses programmes de formation en matière d'assistance technique, ce qui permettra de réduire le coût par stagiaire, de former un plus grand nombre de fonctionnaires et d'encourager les stagiaires à s'attaquer à

des problèmes concrets. Dès que possible, les programmes de formation diplomatique de l'Institut seront également décentralisés. En conséquence, les cours de formation à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères seront portés à un niveau plus élevé, ce dont on ne peut que se réjouir.

13. La délégation des Etats-Unis accueille avec une satisfaction particulière les plans visant à développer la formation en cours d'emploi des fonctionnaires supérieurs de l'ONU et des institutions spécialisées à la gestion administrative et aux tâches techniques des programmes des Nations Unies. Le programme de bourses Adlai E. Stevenson, qui permet à des groupes de jeunes hommes et de jeunes femmes voulant faire carrière dans la diplomatie et dans les organisations internationales de passer une année universitaire à l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer leurs compétences en matière d'administration publique présente un intérêt particulier. Les Etats-Unis financent la totalité de ce programme par une contribution annuelle de 100 000 dollars, sans aucune condition de contrepartie. La délégation des Etats-Unis a été impressionnée par le niveau de connaissances des boursiers choisis, mais elle aimerait que l'on s'attache davantage à les faire participer, sur le plan pratique, aux activités des Nations Unies.

14. Le deuxième aspect des travaux de l'Institut est la recherche scientifique et sociale moderne. La technologie, qui contribue à la solution des problèmes alimentaire et démographique, peut aussi aider à résoudre celui de l'éducation, qui est le troisième problème crucial auquel doivent faire face les pays en voie de développement. L'Institut pourrait aider à organiser l'utilisation de la nouvelle technologie tout d'abord au sein de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Les données que l'on n'a pu trouver jusqu'ici que dans les bibliothèques pourraient être enregistrées sur des fichiers centraux TEI et diffusées par radio ou par satellite jusqu'aux unités d'éducation régionales telles que celles qui ont été conçues par les planificateurs à l'Institut. La participation sociale et politique des organismes des Nations Unies pourrait ainsi devenir plus directe et plus universelle. Une communication et une utilisation véritables de l'information sont la trame de la société nouvelle et le fondement de tous les efforts humains de compréhension et d'organisation.

15. La délégation des Etats-Unis approuve la mise au point de systèmes de planification, de programmation et d'établissement du budget pour les activités économiques et sociales des Nations Unies, et elle espère que les études nécessaires seront rapidement effectuées. Elle reconnaît également les incidences qu'a sur les pays en voie de développement l'exode d'une partie de leur personnel le plus qualifié et le plus instruit et elle s'engage à participer à la recherche de moyens efficaces d'endiguer cet exode. La solution pourrait être en partie de fournir à ce personnel des hôpitaux, des laboratoires, des cliniques et des logements et de lui offrir des avantages fiscaux et autres.

16. La délégation des Etats-Unis a pris note avec approbation des programmes de formation mentionnés au paragraphe 5 du rapport. Il semble judicieux de séparer

la formation diplomatique de base de la formation supérieure et de décentraliser la première au niveau des régions. Les économies réalisées grâce à la régionalisation de la formation en matière d'assistance technique devraient permettre d'accroître le nombre des stagiaires et d'améliorer la discussion et les études comparatives des plans d'assistance technique dans des communautés ayant des affinités économiques, notamment dans les pays en voie de développement.

17. La délégation des Etats-Unis a pris note avec satisfaction de la poursuite de l'intéressant programme de bourses dans le domaine du droit international. Le nouveau programme de formation en matière de promotion des investissements industriels organisé conjointement par l'Institut et par l'ONUDI est une autre initiative importante, qui, il faut l'espérer, stimulera les apports de capitaux dont ont si grand besoin les pays qui essaient d'établir chez eux une base industrielle.

18. Les Etats-Unis ont récemment annoncé une contribution volontaire allant jusqu'à 400 000 dollars au budget ordinaire de l'Institut, sous réserve que les versements cumulatifs des Etats-Unis ne dépassent pas 40 % du montant total des contributions en espèces faites par tous les gouvernements. Les Etats-Unis se félicitent de l'appui croissant qu'apportent à l'Institut d'autres pays, ainsi que des organismes et des fondations privés, et ils espèrent que toutes les promesses visant à renforcer la base financière de l'Institut seront tenues.

19. M. BERQUIST (Suède) rappelle que la Suède a soutenu l'Institut dès sa création, parce qu'elle était convaincue que le système des Nations Unies avait besoin d'un organe capable d'entreprendre certains travaux de formation et de recherche. Il faut insister sur le mot « système », car l'Institut doit se considérer et agir comme partie intégrante de cet ensemble. En même temps, afin d'éviter un chevauchement des efforts et d'assurer le maximum d'efficacité à ses activités, l'Institut doit maintenir d'étroits contacts avec les nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui effectuent des travaux de formation et de recherche.

20. Les programmes de formation et de recherche de l'Institut sont bien équilibrés. La Suède s'intéresse notamment aux programmes de formation à l'intention des fonctionnaires des affaires étrangères membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, et elle espère que les cours se poursuivront. Le programme de recherche est conçu en fonction des besoins du système des Nations Unies et de ses divers organismes. On ne peut qu'être satisfait en constatant que l'Institut s'est abstenu d'entreprendre de trop nombreuses tâches, de façon à ménager ses maigres ressources. Il importe de pouvoir achever les projets en cours avant d'en entreprendre de nouveaux.

21. Presque tous les travaux de recherche de l'Institut seront d'une utilité immédiate pour le système des Nations Unies, mais la Suède attache une importance particulière aux études sur les méthodes et normes d'évaluation et sur l'utilisation des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies par les moyens d'information des masses. L'étude sur l'évaluation a déjà donné des résultats intéressants, en fournissant des

éléments qui pourront aider à élaborer des méthodes d'évaluation des programmes et projets de développement. La délégation suédoise espère que le CAC tiendra compte de cette étude et utilisera les méthodes qui y sont suggérées. L'emploi d'une méthode unifiée pour l'examen des divers programmes et projets de développement et une évaluation réelle de ceux-ci sont une condition essentielle du succès de la deuxième Décennie du développement.

22. Il sera intéressant, en ce qui concerne l'étude sur l'utilisation des renseignements relatifs à l'Organisation des Nations Unies par les moyens d'information des masses, de voir si l'on peut amener la jeunesse de tous les pays à s'intéresser aux travaux de l'ONU. On devra essayer de transformer le sens de la solidarité qu'a la jeunesse en un sens de la participation aux travaux de l'organisation qui concrétise l'idée de la solidarité mondiale, à savoir l'Organisation des Nations Unies.

23. La Suède espère que l'Institut recevra les contributions volontaires qui lui sont nécessaires et pourra ainsi poursuivre sa tâche utile.

24. M. BENLER (Turquie) dit que le programme de travail de l'Institut tel qu'il est exposé dans le rapport semble bien équilibré. La Turquie constate avec satisfaction que l'accent est mis sur la formation, à laquelle les pays en voie de développement attachent une importance particulière. Il est essentiel que les ressources limitées de l'Institut soient réparties en fonction de priorités. Le programme de recherche doit être d'ordre pratique et étroitement lié aux besoins des pays en voie de développement. C'est pourquoi la délégation de la Turquie est heureuse de constater qu'on accorde une attention particulière à l'évaluation des résultats de la Décennie du développement.

25. M. Benler estime que les cours et cycles d'études organisés à l'intention de personnel national et international sont des plus utiles. Bien qu'il existe un besoin de cours de formation supérieure, il est sans doute plus opportun que des programmes soient conçus pour répondre aux besoins de jeunes fonctionnaires; d'autre part, la coordination, eu égard à l'importance qui lui est accordée, devrait être abordée dans ces programmes.

26. La délégation turque appuiera le projet de résolution commun.

27. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique est d'accord avec le Directeur général pour penser qu'il est temps de revoir les deux branches d'activité de l'Institut et elle attend avec intérêt les résultats de cette étude. Elle accueille favorablement les propositions qui visent à étendre et à améliorer les programmes de formation et les cycles d'études sur les organisations internationales et la diplomatie multilatérale. Ces travaux peuvent être d'une grande utilité aux personnes peu familières avec les activités des Nations Unies, et la délégation du Royaume-Uni espère pouvoir bénéficier des cours et des cycles d'études. A ce propos, M. Allen se demande si le Directeur général serait en mesure de fournir des renseignements sur le poste de Directeur de la formation, qui est toujours vacant.

28. Le Royaume-Uni se félicite des dispositions qui sont prises en vue d'établir une collaboration avec les instituts de recherche du Pérou et de l'Union soviétique et diverses institutions internationales. Le Directeur général a donné aux organismes des Nations Unies le bon exemple en tirant parti des moyens offerts par des institutions existantes, de façon à éviter un chevauchement des efforts.

29. Dans sa déclaration, le Directeur général a laissé entendre que les travaux de l'Institut continueraient d'être financés par des contributions volontaires. En supposant que c'est là l'idée sous-entendue au paragraphe 5 du projet de résolution commun, le Royaume-Uni appuie ce projet.

30. M. BITTREMIEUX (Belgique) est heureux de constater que les activités de formation et de recherche de l'Institut se développent de façon satisfaisante. La délégation belge se félicite de l'évolution vers une régionalisation des travaux de formation, mais elle considère que les résultats devront être analysés après un certain laps de temps. Certes la régionalisation réduit le coût de la formation par candidat et permet donc de former un plus grand nombre de stagiaires, mais il importe de veiller à ce que l'accroissement corrélatif des activités n'affecte ni le niveau ni l'efficacité des cours de formation.

31. La délégation belge est extrêmement intéressée par l'étude actuellement entreprise afin d'évaluer la portée, les limitations et la stratégie des travaux de l'Institut, et elle considère comme désirable de déterminer la place exacte de l'Institut parmi les organismes des Nations Unies. Le représentant de la Belgique note avec intérêt que l'Institut coopère en matière de recherche avec d'autres instituts; cette coopération permettra d'éviter les chevauchements et les doubles emplois inutiles. Il relève également avec satisfaction que certains cycles d'études et cours se feront en français et il espère que cette pratique sera poursuivie. A ce propos, la délégation belge estime elle aussi que le nom français de l'Institut devrait être « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ».

32. La Belgique a apporté son appui à l'Institut depuis le début et lui a fourni une contribution volontaire échelonnée sur cinq ans. La délégation belge approuve le rapport sur les travaux de l'Institut.

33. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) espère que les activités de l'Institut seront utiles à tous les pays et plus particulièrement aux pays en voie de développement. Organisme relativement jeune, l'Institut a besoin de directives et de recommandations pour l'aider à concentrer ses efforts dans des domaines d'activités d'une importance vitale. Ainsi, un grand nombre d'organismes des Nations Unies poursuivent des activités économiques et sociales, et un problème critique qui se pose est de savoir comment l'efficacité du mécanisme établi peut être accrue. L'Institut peut jouer un rôle important à cet égard. M. Astafiev espère que les études déjà entreprises par l'Institut permettront une utilisation plus efficace des ressources dans le processus du développement.

34. La délégation de l'URSS est heureuse de constater que l'un des principaux points du programme de travail de l'Institut est la recherche de mesures propres à freiner l'exode des élites. Elle partage l'avis du Directeur général selon lequel les efforts de l'Institut doivent être orientés vers la recherche dans les domaines économique et social; l'Institut devrait être invité à étudier les méthodes d'industrialisation, à analyser les réalisations, les perspectives de changement économique et la formation du personnel scientifique et technique dans les pays en voie de développement.

35. M. Astafiev convient que l'Institut ne pourra pas remplir par lui-même toutes les tâches qui lui sont assignées; il devra coopérer avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et éviter tout chevauchement d'efforts avec d'autres organismes. Des problèmes particulièrement complexes pourraient être étudiés avec l'aide des institutions spécialisées et l'appui d'instituts nationaux de pays développés et en voie de développement. En ce qui concerne les questions relatives à l'industrialisation, M. Astafiev pense que l'Institut travaillera en étroite collaboration avec l'ONUDI.

36. Le Gouvernement soviétique a décidé de verser une contribution annuelle de 100 000 roubles et de 40 000 dollars à l'Institut. Il espère qu'à la suite de la récente visite du Directeur général à Moscou, une étroite collaboration s'instaurera entre l'Institut et les organismes et instituts scientifiques de l'URSS.

37. M. AL-MUTAIR (Koweït) rappelle que son gouvernement a chaleureusement appuyé dès le début la création de l'Institut. Les techniciens des pays en voie de développement ne peuvent recevoir nulle part ailleurs la formation donnée par l'Institut. De par sa structure internationale et sa vocation, l'Institut est un organisme unique en son genre, et les résultats positifs de ses activités se font déjà sentir. La délégation du Koweït est convaincue qu'avec l'appui et l'assistance des gouvernements et des organisations non gouvernementales, l'Institut continuera à apporter aux pays en voie de développement les connaissances techniques requises pour l'exécution de leurs projets de développement économique et social.

38. M. McCABE (Irlande) dit que la délégation irlandaise est disposée à voter le projet de résolution commun. Cependant, au sujet du paragraphe 5 du dispositif, il tient à signaler que l'Irlande est un petit pays dont les ressources financières sont limitées et qu'il ne lui sera peut-être pas possible d'augmenter sa contribution à l'Institut.

39. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) suggère d'ajouter au projet de résolution commun un paragraphe analogue au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 1249 (XLIII) du Conseil. Il propose également de remplacer, au paragraphe 2 du dispositif, le mot « progrès » par « efforts » et d'ajouter au paragraphe 3, après « Directeur général » les mots « comme il l'a indiqué dans sa déclaration au Conseil ». Si les auteurs insistent pour maintenir le paragraphe 5 du dispositif, il suggère de le modifier comme suit: « Prend note de la proposition présentée

par le Directeur général en vue d'une augmentation de l'appui financier fourni à l'Institut. »

40. M. GREGH (France), se référant au premier amendement proposé par le représentant de l'Union soviétique, se demande s'il est opportun de reprendre un paragraphe de la résolution adoptée en 1967 sur cette question, d'autant plus que le projet de résolution à l'examen rappelle dans le préambule la résolution 1249 (XLIII) du Conseil.

41. M. BERQUIST (Suède) dit que la délégation suédoise est prête à accepter les amendements proposés par le représentant de l'URSS si ceux-ci entraînent l'adoption unanime du projet de résolution commun.

42. M. BRUNI-CELLI (Venezuela) fait observer que l'amendement proposé par le représentant de l'URSS au paragraphe 2 du dispositif pourrait donner l'impression qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'exécution des programmes de formation en cours. Le problème pourrait peut-être être résolu en disant « des efforts accomplis et des progrès réalisés ». Par ailleurs, l'idée fondamentale du paragraphe 5 du dispositif peut être exprimée différemment, mais elle ne doit pas être éliminée totalement.

43. Le chef ADEBO (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) fait observer que l'amendement proposé par le représentant de l'URSS au paragraphe 3 du dispositif ne correspond pas aux faits, car la revue d'ensemble dont parle ce paragraphe est mentionnée dans le rapport.

44. M. LÓPEZ HERRARTE (Guatemala) propose d'ajouter, à la fin du paragraphe 2 du dispositif, les mots « et exprime l'espoir que, dans l'accomplissement de ses tâches, l'Institut évitera tout chevauchement d'efforts avec d'autres organismes semblables existant déjà ». Il propose également d'ajouter, à la fin du paragraphe 5, les mots « qui serait assurée par le versement des contributions annoncées par les gouvernements et par des contributions volontaires supplémentaires ».

45. M. SOLEIMAN (Libye) propose de suspendre la séance pour permettre aux auteurs du projet de résolution et aux délégations qui ont proposé des amendements

d'établir un texte qui puisse recueillir l'assentiment général. »

La séance est suspendue à 12 h 35; elle est reprise à 13 heures.

46. M. BRUNI-CELLI (Venezuela) annonce que l'accord s'est fait sur les modifications à apporter au projet de résolution. Le paragraphe suivant doit être inséré entre les paragraphes 3 et 4 du dispositif: « Réaffirme l'importance de la coopération et de la coordination entre l'Institut et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, ainsi que les instituts nationaux et internationaux appropriés. »

47. Le paragraphe 5 est modifié comme suit: « *Prend note*, en les appuyant, des arguments avancés par le Directeur général en vue d'une augmentation de l'appui financier fourni à l'Institut, qui serait assurée par le versement des contributions déjà annoncées par les gouvernements et par des contributions volontaires supplémentaires. » Les autres amendements proposés ont été retirés.

A l'unanimité, le projet de résolution commun (E/L. 1217), ainsi modifié, est adopté.

48. Le chef ADEBO (Directeur général de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) voit dans l'adoption unanime du projet de résolution un précieux encouragement et un témoignage de confiance envers l'Institut. En réponse à la question qui a été posée par le représentant du Royaume-Uni, le Directeur général explique que si le poste de Directeur de la formation est resté vacant ce n'est pas par négligence, mais en raison du désir de son prédécesseur de choisir la personne la plus hautement qualifiée. Le chef Adebo poursuit actuellement les négociations entamées par son prédécesseur et il espère qu'un Directeur de la formation sera nommé d'ici quelques semaines.

49. Le PRESIDENT, au nom du Conseil, souhaite au Directeur général un plein succès dans sa nouvelle charge et se félicite des progrès déjà réalisés par l'Institut.

La séance est levée à 13 h 15.